ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Division des personnels enseignants
DPE 5
Valérie Fritsch
Tél.03 88 23 39 44
Mél : valerie.fritsch@ac-strasbourg.fr

Clara Marinho
Tél.03 88 23 34 61
Mél : clara.marinho@ac-strasbourg.fr

Référence :
Détachements entrants
Adresse :
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Destinataires *in fine*

Strasbourg, le 20 novembre 2025

Circulaire DPE n°25

Objet : Détachement de fonctionnaire de catégorie A dans les corps des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale année 2026/2027.

Références : Note de service ministérielle du 04 novembre 2025 publiée au BOEN n°43 du 13 novembre 2025 :

https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo43

Annexes : Annexe 1 : Calendrier
Annexe 2 : Guide pratique sur les procédures
Annexe 6 (du BO) : Avis du supérieur hiérarchique
Annexe 9 (du BO) : Fin de la période de détachement

La présente circulaire appelle votre attention sur la note de service ministérielle citée en référence relative aux demandes de détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de la rentrée scolaire 2026. Les candidats au détachement sont invités à la lire de manière exhaustive.

1. Dépôt d'une nouvelle demande de détachement entrant :

Les demandes de détachement sont à formuler **uniquement de manière dématérialisée** et s'inscrivent dans le calendrier national (détaillé dans l'annexe 1 jointe à la présente circulaire).

Les candidats doivent impérativement saisir leur candidature en ligne entre le 21 novembre et le 21 décembre 2025

dans l'application PEGASE accessible depuis l'adresse :

https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase

Lors du dépôt de la candidature dans l'application PEGASE, les agents joignent obligatoirement les pièces requises. Parmi ces pièces figure l'avis de leur supérieur hiérarchique (ou de l'autorité de gestion le cas échéant) renseigné via l'annexe 6 prévue par la note de service ministérielle (annexe 6 du BO jointe à la présente circulaire) et dûment signé.

Les dossiers téléversés de manière incomplète ne seront pas instruits.

Pour les personnels enseignants du premier degré candidats à un détachement dans les corps des professeurs du second degré, d'éducation et des psychologues, l'avis compétent est celui du directeur académique des services de l'éducation nationale. Les contributions des inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions peuvent être sollicitées par le DASEN à titre consultatif. De même pour les personnels enseignants du second degré, d'éducation ainsi que pour les psychologues sollicitant un détachement dans le corps des professeurs des écoles, l'avis requis doit être formellement émis par le recteur de leur académie d'origine.

En cas de candidatures multiples (disciplines ou corps), les candidats saisissent leurs demandes de détachement en un seul formulaire en renseignant les différents vœux, dans la limite de quatre voeux maximum. Les demandes sont limitées à deux corps d'accueil (une discipline par corps) et à deux académies.

Les dossiers font l'objet d'une instruction conjointe des services académiques et ministériels. La décision finale est de la compétence ministérielle, et sera communiquée fin mai 2026.

Les personnels accueillis en détachement sont affectés à titre provisoire durant la première année de leur détachement et bénéficient d'un parcours de formation adapté. La poursuite du détachement est subordonnée à une appréciation satisfaisante de la manière de servir.

2. Situation des personnels actuellement en cours de détachement entrant :

L'intégration dans le corps d'accueil peut intervenir avant la période règlementaire de deux ans sur demande de l'agent et avec avis favorable de l'administration et des corps d'inspection.

Les personnels actuellement détachés qui souhaitent intégrer le corps d'accueil à l'issue d'une période de détachement doivent en faire la demande auprès du rectorat pour le **06 mars 2026, délai de rigueur, en téléchargeant l'annexe 9 prévue par la note de service ministérielle (annexe jointe à la présente circulaire).**

Je vous remercie de bien vouloir communiquer ces informations aux personnels relevant de votre autorité et d'en effectuer la plus large diffusion.

Pour le recteur, et par délégation,
la secrétaire générale d'académie,

Signé

Claudine Macresy-Duport

Valérie Fritsch - DPE 5
Tél. 03 88 23 39 44
Mél : valerie.fritsch@ac-strasbourg.fr
6 rue de la toussaint – 67 975 Strasbourg cedex 9

LISTE DES DESTINATAIRES IN FINE

Monsieur le président de l'université de Haute Alsace de Mulhouse
Madame la présidente de l'université de Strasbourg
Monsieur le directeur de l'INSA
Monsieur le directeur de l'ENSC Mulhouse
Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'enseignement professionnel
Monsieur le chef du SAIO et délégué régional de l'Onisep
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO)
Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissements du second degré public et du second degré privé sous contrat,
Madame la directrice de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
Monsieur le directeur du centre national de l'enseignement à distance (CNED)
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des écoles européennes,
Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs de service du rectorat

Valérie Fritsch - DPE 5
Tél. 03 88 23 39 44
Mél : valerie.fritsch@ac-strasbourg.fr
6 rue de la toussaint – 67 975 Strasbourg cedex 9